

Questions orales

● (1140)

Pourquoi ne tentent-ils pas de persuader leurs amis au Sénat de l'adopter? Ce projet de loi serait avantageux pour le Canada, la recherche et le développement. Il permettrait de créer des emplois et améliorerait les soins médicaux dispensés aux Canadiens.

M. Tobin: Même un tout petit enfant surpris en train de voler des biscuits est assez sensé pour avouer sa faute. Le gouvernement n'a pas appris cette leçon.

ON DEMANDE DE FOURNIR LE DOCUMENT SIGNÉ LE 3 OCTOBRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le 7 octobre dernier, quatre jours après la réunion et le document de l'abominable 3 octobre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, présent à l'émission *Question Period* de CTV, a déclaré au sujet du projet de loi C-22 et de l'Accord de libre-échange:

Il n'a rien à voir avec les négociations commerciales et je peux déclarer catégoriquement que toute initiative qui pourrait être prise est une affaire distincte.

Rien à voir avec les négociations sur le libre-échange.

Mlle MacDonald: Précisément.

M. Mazankowski: Vous avez enfin compris.

M. Tobin: Le ministre s'engage-t-il à nous fournir avant la fin de la période des questions, et il reste encore 20 minutes, un exemplaire du document original signé le 3 octobre pour que la Chambre et les Canadiens puissent voir de leurs yeux que le gouvernement du Canada a effectivement présenté le projet de loi C-22 comme un élément des négociations aux termes de l'accord sur le libre-échange, et que la population devra ainsi s'attendre à payer les médicaments plus cher, que ce projet de loi fait partie du prix payé pour conclure cet accord? Va-t-il prendre cet engagement ou préfère-t-il cacher ce document parce qu'il a peur de la vérité?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je doute que le député était à la Chambre lundi lorsque les documents en question ont été déposés. Je l'engage donc...

M. Tobin: Le document du 3 octobre.

M. Mazankowski: Je voudrais...

Mme Copps: L'ordre du jour secret.

M. Ellis: On n'arrive à rien à parler avec des têtes dures.

M. le Président: Le vice-premier ministre a la parole.

M. Mazankowski: Je n'ai pas à attendre la fin de la période des questions pour répondre. J'engage le député...

M. Tobin: Le document.

M. Mazankowski: Je vais me rasseoir si le député ne veut rien entendre.

LA MENTION DU PROJET DE LOI C-22

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'essayerai à nouveau avec le ministre de la Consommation et des Corporations qui tient des propos fallacieux.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: C'en est assez, monsieur le Président.

M. le Président: Le député et ses collègues savent que l'accusation jugée antiréglementaire par excellence à cet endroit consiste à insinuer ou à accuser un député d'être un menteur. On a beau employer des termes recherchés, ils véhiculent le même message. Je crois que les députés sont disposés à admettre que le député est érudit et qu'il sait certainement qu'il a dépassé les bornes, même s'il l'a fait de façon élégante. Je sais qu'il va se rétracter et poser sa question.

M. McCurdy: Monsieur le Président, étant donné ce que vous avez dit, je n'aurais pas cru que la ministre le remarquerait.

Des voix: Allons!

M. McCurdy: Je vais poser ma question.

M. Hnatyshyn: Parlez à votre voisin de la façon honorable de se comporter.

M. le Président: Je signale au député de Windsor—Walkerville que la présidence parlait de sa propre érudition et pas du manque d'érudition d'un autre député. Le député peut-il poser sa question...

Des voix: Rétractez-vous!

M. le Président: ... et dire clairement que le terme «mensonger» a été retiré du préambule.

M. McCurdy: Oui, monsieur le Président, je suis d'accord. «Mensonger» a été retiré.

Voici ma question. Tout à l'heure, il se vantait...

Des voix: La question!

M. McCurdy: ... qu'on ait inclus, il ne l'a certes pas nié, un engagement à propos du projet de loi C-22 dans le document du 3 octobre. N'est-ce pas qu'à une certaine étape cet engagement a figuré dans l'accord? N'est-ce pas également qu'on l'en a retiré afin de ne pas embarrasser le gouvernement qui a soutenu à maintes reprises la position inverse?